

Les Premiers ministres des provinces et territoires agissent pour la mobilité des apprentis

ST. JOHN'S, 16 juillet 2015 – Les premiers ministres des provinces et territoires ont signé aujourd'hui un protocole qui facilitera la mobilité des apprentis partout au Canada. Ce protocole permettra la reconnaissance mutuelle de la formation technique, de l'expérience de travail et des résultats d'examen pour les apprentis se déplaçant d'une province et d'un territoire à l'autre au Canada.

À compter de 2016, la formation et les heures de travail complétées avec succès par des apprentis dans une province ou un territoire seront reconnues dans toutes les autres provinces et dans tous les territoires au Canada.

Ce protocole, fruit des travaux dirigés par les premiers ministres, aidera à renforcer et à moderniser le commerce intérieur au Canada. Libéraliser encore davantage la circulation des biens, des services et des personnes dans tout le pays contribuera à créer des conditions favorisant la croissance économique au Canada. La réduction des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, y compris des apprentis, permettra l'émergence de projets majeurs dans chacune des provinces et chacun des territoires et contribuera à la création d'une main-d'œuvre compétente au pays.

Il y a environ 350 000 apprentis au Canada, dont près de 100 000 entrent sur le marché du travail chaque année. Le Protocole leur permettra de trouver de l'emploi n'importe où au pays, ce qui aidera à maximiser le potentiel économique du Canada.

– 30 –

Renseignements :

Heather MacLean
Directrice des communications
Bureau du premier ministre
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Cellulaire : 709 729-3581
heathermaclean@gov.nl.ca